

COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 11 février 2021

Délibération 2021_02_07



Objet : Représentation du SYLOA à la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire

Étaient présents : 14 (24 voix)

Jean-Sébastien GUITTON (4 voix), Claude CAUDAL (1 voix), Luc NORMAND (1 voix), Jacques PRIMITIF (1 voix), Olivier DEMARTY (1 voix), Sylvie GAUTREAU (1 voix), Thierry COIGNET (1 voix), Saïd EL MAMOUNI (1 voix), Jean-Marc MENARD (1 voix), Jean-Yves HENRY (2 voix), Éric PROVOST (3 voix), Jean CHARRIER (1 voix), Claire TRAMIER (3 voix), Freddy HERVOCHON (3 voix).

Absents représentés : 2 (5 voix)

Rémy ORHON (3 voix) représenté par Jean-Sébastien GUITTON, Joseph DAVID (2 voix) représenté par Claude CAUDAL

Assistaient également :

Caroline ROHART, Justine VAILLANT et Virginie RICORDEL

Nombre de votants : 16 (dont 2 pouvoirs) pour un total de 29 voix.

Secrétaire de séance : Luc NORMAND

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article L.212-3 du Code de l'environnement, les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sont institués sur un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins hydrographiquement cohérent.

Le SAGE est un document de planification d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau sur ce sous-bassin versant ou groupement de sous-bassin.

La Commission locale de l'eau, instance décisionnelle et de concertation du SAGE, est installée par le Préfet. Elle a pour mission l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre du SAGE.

Dans le cadre du renouvellement de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire, le SYLOA dispose d'un siège au sein de cette instance. Le comité syndical du SYLOA doit désigner un représentant pour siéger au sein cette CLE.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité

- *Décide de désigner, parmi ses membres, Monsieur Saïd EL MAMOUNI, pour représenter le SYLOA au sein de la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire.*

Fait à Nantes, le 11 février 2021


Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON